

RAPPORT D'ENQUÊTE ET DE MÉDIATION

**Construction du poste de distribution
Roussillon à 315 kV - 25 kV et d'une
ligne de dérivation biterne à 315 kV
à La Prairie**

Édition et diffusion :
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
625, rue Saint-Amable, 2^e étage
Québec (Québec)
G1R 2G5
Téléphone : (418) 643-7447
sans frais 1 800 463-4732

5199, rue Sherbrooke Est, porte 3860
Montréal (Québec)
H1T 3X9
Téléphone : (514) 873-7790

Tous les documents déposés par les parties au cours de la période d'information et du mandat d'enquête et de médiation peuvent être consultés au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement. Les transcriptions des séances de la commission sont également disponibles.

La commission remercie toutes les personnes et les organismes qui ont participé à ses travaux ainsi que le personnel du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement qui a assuré le soutien professionnel, technique et administratif.

Dans le but d'alléger la présentation du rapport de la commission, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement publie des documents supplémentaires sous titre séparé, déposés au cours des séances d'enquête et de médiation :

*Documents supplémentaires au rapport d'enquête et de médiation
— Construction du poste de distribution Roussillon à 315 kV - 25 kV et d'une
ligne de dérivation biterne à 315 kV à La Prairie, 1994, 105 pages,
ISBN-2-550-29535-8.*

Cette publication est disponible sur demande seulement, auprès du Bureau.

Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Québec, 1994
ISBN 2-550-29450-5

Table des matières

Introduction	1
Chapitre 1 Le contexte	3
Le projet	3
Le bruit	5
L'impact visuel	5
Chapitre 2 Le rôle du BAPE dans l'examen du projet	7
La période d'information	7
Le mandat et la commission	8
Le processus de la médiation	9
La phase informative	10
La phase de l'enquête et du consentement	10
La phase de la médiation	11
Le processus de médiation en développement au BAPE	12
Chapitre 3 L'enquête: la problématique et les enjeux environnementaux	13
Les demandes d'audience publique	13
La problématique selon les requérants	14
La problématique selon le promoteur	16
Les impacts environnementaux du projet	18
Les champs électromagnétiques	18
La localisation du poste	19
Les impacts visuels	19
Les huiles	20
Le bruit	20

Chapitre 4 L'enquête: la justification du projet	21
Le questionnement de la commission sur l'objet de la médiation	21
Les propositions des requérants	22
Les réactions du promoteur relatives à ces propositions	23
Conclusion	25
Bibliographie	29
 Les figures	
Figure 1 La localisation de la zone d'étude	37
Figure 2 Les solutions envisagées pour l'implantation du poste Roussillon	39
Figure 3 L'inventaire du milieu humain dans le secteur retenu (emplacements étudiés)	41
Figure 4 L'emplacement A retenu par Hydro-Québec pour l'implantation du poste Roussillon	43

Les annexes

Annexe 1	Le mandat et la constitution de la commission	45
Annexe 2	La chronologie des faits saillants	53
Annexe 3	Les demandes d'audience publique	59
Annexe 4	Les participants à la médiation	65
Annexe 5	Les documents déposés	69
Annexe 6	Lettre de désistement du requérant M. Richard Lanthier, relativement à sa demande d'audience publique	77
Annexe 7	L'ordre du jour de base	81

Publié sous tiré à part:

Documents supplémentaires au rapport d'enquête et de médiation. Construction du poste de distribution Roussillon à 315 kV-25 kV et d'une ligne de dérivation biterne à 315 kV à La Prairie.

Annexe A	Réponses du promoteur aux questions des requérants déposées par le commissaire du BAPE lors de la première rencontre du 12 avril 1994
Annexe B	La lettre du Mouvement Au Courant relativement au processus d'enquête et de médiation engagé et ses propositions
Annexe C	La lettre du requérant M. Richard Lanthier relativement aux champs électromagnétiques et ses propositions
Annexe D	Correspondance entre le requérant M. Richard Lanthier et le promoteur Hydro-Québec



Québec, le 9 juin 1994

Monsieur Pierre Paradis
Ministre de l'Environnement et de la Faune
3900, rue de Marly, 6^e étage
Sainte-Foy (Québec)
G1X 4E4

Monsieur le Ministre,

J'ai le plaisir de vous remettre le rapport d'enquête et de médiation du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement concernant le projet de construction du poste Roussillon à 315 kV - 25 kV et d'une ligne de dérivation biterne à 315 kV à La Prairie. Le mandat d'enquête et de médiation a été confié le 5 avril 1994 à M. Robert Chapdelaine, membre du Bureau.

Dans le cadre de ce dossier, l'enquête-médiation a constitué une bonne façon de répondre aux interrogations soulevées par les requérants, particulièrement concernant les champs électromagnétiques, sans toutefois en arriver à une entente sur le bien-fondé du projet. En effet, celui-ci a pris de moins en moins de place dans les discussions, étant remplacé progressivement par le vaste débat sur l'énergie, dont le poste Roussillon ne devenait qu'un maillon de cette chaîne. Enfin, il serait bon de noter que l'un des deux requérants a retiré sa demande de tenir une audience publique.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Le président,



Bertrand Tétreault

P.j.





Québec, le 6 juin 1994

Monsieur Bertrand Tétreault
Président
Bureau d'audiences publiques
sur l'environnement
625, rue Saint-Amable, 2^e étage
Québec (Québec)
G1R 2G5

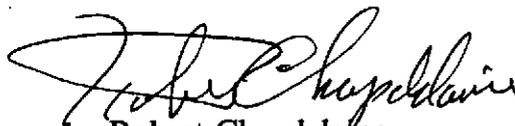
Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport d'enquête et de médiation de la commission concernant le projet de construction du poste Roussillon à 315 kV - 25 kV et d'une ligne de dérivation biterne à 315 kV à La Prairie.

L'enquête, au-delà de certaines hésitations, s'est déroulée dans un bon esprit de participation et d'échange d'information entre les requérants et le promoteur. Une fois terminée la discussion des enjeux environnementaux, le débat s'est orienté de façon très nette sur la justification du projet, si bien que le processus de médiation ne pouvait atteindre sa finalité.

Je voudrais souligner les efforts soutenus de l'analyste et de l'agent d'information assignés à ce dossier, M^{me} Danielle Paré et M. Jocelyn Dionne. J'ai aussi grandement apprécié la coopération de M^{me} Lise Chabot à titre d'agente de secrétariat.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.


Robert Chapdelaine
Commissaire

p.j.



Introduction

Ce rapport présente les constatations et l'analyse de la commission d'enquête et de médiation du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) à l'égard du projet de construction du poste de distribution Roussillon à 315 kV - 25 kV et d'une ligne de dérivation biterne à 315 kV à La Prairie, sur la Rive-Sud de Montréal.

Le premier chapitre décrit le projet, les objectifs poursuivis ainsi que les impacts et les mesures d'atténuation prévus dans l'étude d'impact réalisée par le promoteur, Hydro-Québec.

Le deuxième relate les points saillants de la période d'information. Il présente ensuite le mandat confié au BAPE et la composition de la commission. Enfin, il fait état du processus de médiation et résume les éléments essentiels des différentes phases.

Le chapitre suivant expose les enjeux et la problématique selon le promoteur et les deux requérants, un porte-parole du Mouvement Au Courant et un citoyen de Montréal. Les principaux motifs de chacune des deux requêtes y sont résumés, soit la détermination des impacts sur le plan social, économique et environnemental, de même qu'une mise à jour de la recherche sur les effets des champs électromagnétiques sur la santé des citoyens.

Enfin, le dernier chapitre présente la problématique liée à la justification du projet, le questionnement de la commission sur l'objet de la médiation, les réflexions des parties sur le processus d'enquête et de médiation engagé, de même que les propositions des requérants concernant le projet et les constatations formulées par le promoteur.

Chapitre 1 **Le contexte**

Le projet

La société d'État Hydro-Québec propose de construire le poste de distribution Roussillon à 315 kV-25 kV ainsi qu'une ligne de dérivation biterne à 315 kV à La Prairie, dans le secteur des Seigneuries situé sur la Rive-Sud de Montréal, entre Varennes et Delson.

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, le promoteur a réalisé une étude d'impact dans laquelle il compare les avantages et les inconvénients de trois solutions devant répondre à la demande croissante d'énergie électrique dans le territoire Candiac-La Prairie et retient la solution qui, selon lui, répond le mieux aux besoins de la région.

La zone d'étude, délimitée notamment en fonction des caractéristiques techniques de l'équipement à implanter et des enjeux environnementaux, se trouve sur le territoire de la municipalité régionale de comté de Champlain et de Roussillon et recoupe les municipalités de Brossard, Candiac, La Prairie, Saint-Constant, Sainte-Catherine, Saint-Philippe et Delson. Cette zone a comme frontières l'autoroute 10, la route 134, la route 209 et des lignes électriques existantes (figure 1, p. 37). Précisons qu'actuellement, quatre postes de distribution desservent cette zone, soit le poste Brossard à 315 kV-25 kV et les postes Delson, Saint-Maxime et Marie-Victorin à 120 kV-25 kV.

Les trois solutions étudiées sont 1) de construire un poste à 315 kV-25 kV d'une puissance de 270 MVA, 2) de construire un poste à 315 kV-25 kV d'une puissance de 550 MVA et 3) de construire trois postes dont deux à 120 kV-25 kV et un à 315 kV-120 kV. La figure 2 (p. 39) illustre les solutions envisagées pour l'implantation du poste Roussillon.

Parmi ces trois solutions, le promoteur a retenu la construction du poste de distribution Roussillon à 315 kV-25 kV qui atteindra une puissance de

270 MVA à l'étape finale de son implantation. Il estime que la réalisation de ce projet nécessitera des investissements de quelque 30 millions de dollars. Le poste de distribution, qui occuperait une superficie de 18 000 mètres carrés sur un terrain de 50 000 mètres carrés, serait équipé de deux transformateurs à la phase initiale et de quatre transformateurs à la phase finale.

Afin de mieux intégrer le nouvel équipement à l'environnement, Hydro-Québec envisage de construire un poste dit «surbaissé» dont la hauteur maximale serait de 8 mètres, à l'exception de deux structures d'ancrage de 12 mètres. Le pylône d'entrée au poste comprendrait deux monopodes de 44 mètres.

Le raccordement du poste Roussillon à la ligne Aqueduc-Hertel à 315 kV s'effectuerait par une ligne biterne à 315 kV d'une longueur de 240 mètres. Ce raccordement exigerait un pylône de dérivation à treillis et un pylône tubulaire double d'entrée au poste.

Le classement des éléments sensibles du milieu a permis au promoteur de délimiter trois secteurs favorables à l'implantation du poste, soit le secteur Taschereau, le secteur Saint-Jean et le secteur Saint-José (figure 2, p. 39). Hydro-Québec a retenu le secteur Saint-José, notamment en raison de la capacité portante du sol et de sa localisation dans un parc industriel et à proximité de la ligne d'alimentation à 315 kV.

À l'intérieur du secteur Saint-José, le promoteur a étudié trois emplacements, soit les emplacements A, B et C, tous situés dans les limites de la municipalité de La Prairie et en bordure du boulevard Saint-José (figure 3, p. 41). Compte tenu de sa localisation, des particularités de l'utilisation du sol actuelle et projetée, des impacts prévus sur le milieu et des résultats de la consultation auprès de la population concernée, l'emplacement A a été retenu par le promoteur comme étant celui qui permettait l'intégration la plus harmonieuse du projet dans le milieu. Précisément, cet emplacement A est situé du côté nord du chemin Saint-José, près de la carrière Langlois, sur un terrain dont le sol offre une bonne capacité portante (figure 4, p. 43).

Dans le cadre de la réalisation de ce projet, les objectifs visés par Hydro-Québec sont, entre autres, d'apporter les correctifs nécessaires au réseau actuel de transport d'énergie électrique desservant la Rive-Sud de Montréal, notamment dans la partie sud du territoire. Cette mesure avait pour

objet de faire face à la pointe hivernale de 1994-1995, échancier ensuite reporté à 1996-1997. Face à la croissance démographique marquée des municipalités régionales de comté de Champlain et de Roussillon, la puissance disponible est devenue limitée dans le territoire Candiac-La Prairie. Alors que le poste de Delson atteindra bientôt sa puissance garantie, le poste de Brossard fonctionnera rapidement à pleine capacité malgré l'addition d'un quatrième transformateur. Quant aux autres postes situés à la limite de cette zone, ils fonctionnent déjà à pleine capacité.

Sur le plan environnemental, Hydro-Québec a notamment étudié les impacts reliés au bruit, à l'impact visuel et à la récupération des huiles. À cet égard, il a prévu des mesures d'atténuation ou de prévention.

Le bruit

Les transformateurs seraient de type à «bruit réduit» produisant 68 décibels et seraient entourés de murs antibruit de 7,5 mètres, de manière à réduire le bruit à un niveau acceptable, soit 40 décibels. Le niveau de bruit près des habitations se situerait à un niveau égal ou inférieur à celui enregistré actuellement.

L'impact visuel

Le poste serait situé dans la partie arrière du lot, loin des résidences et du chemin Saint-José. Le poste et les installations extérieures seraient entourés d'un monticule de terre sur lequel seraient plantés des arbres de façon à créer un écran visuel aux habitations de la rue Saint-José. Pour éviter une trop grande luminosité la nuit, le poste serait muni d'un éclairage de type «surbaissé». De plus, le poste lui-même serait dissimulé à l'aide d'une clôture architecturale et d'un aménagement paysager (figure 4, p. 43).

La récupération des huiles

Advenant un déversement accidentel, des bassins en béton récupéreraiient les huiles et un lit de gravier ferait obstacle aux flammes. Les eaux pluviales et l'eau des gicleurs se retrouveraient aussi dans les bassins. L'eau et les huiles seraient acheminées vers le séparateur qui servirait de décanteur. Le récupérateur retiendrait l'huile contre toute forme de fuite ou de déversement.

Les champs électromagnétiques

Quant aux effets des lignes de transport et de distribution d'électricité sur la santé, l'étude d'impact du promoteur indique que les études réalisées à ce jour sur le plan local et international n'ont pas démontré de lien entre l'exposition aux champs électrique et magnétique et certaines formes de cancer. Hydro-Québec souligne par ailleurs qu'elle entend poursuivre ses recherches et continuer d'informer le public et ses partenaires de l'état d'avancement des connaissances dans le domaine.

Chapitre 2 **Le rôle du BAPE dans l'examen du projet**

La période d'information

Le 14 janvier 1994, le ministre de l'Environnement et de la Faune rendait publique l'étude d'impact sur l'environnement concernant le projet de construction du poste Roussillon à 315 kV-25 kV et de la ligne de dérivation biterne à 315 kV à La Prairie et demandait au BAPE de tenir la période d'information et de consultation publiques de 45 jours, commençant le 24 janvier.

L'ensemble du dossier, soit l'étude d'impact sur l'environnement et les documents complémentaires, le résumé, l'avis de projet, la directive ministérielle et l'avis de recevabilité, a été mis à la disposition du public dans trois centres de consultation ouverts aux bibliothèques municipales de Candiac et de La Prairie ainsi qu'à l'hôtel de ville de Saint-Philippe, en plus des bureaux du BAPE et de deux bibliothèques universitaires à Québec et Montréal.

Se conformant à l'article 6 du *Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement* (R.R.Q., 1981, c. Q-2, R. 9), Hydro-Québec a publié des avis publics à deux reprises dans les quotidiens *Le Soleil* de Québec et *La Presse* de Montréal, les 22 et 26 janvier 1994. Des avis publics ont également été publiés dans le journal local *Le Reflet de Candiac* les 25 janvier et 1^{er} février 1994.

Pour annoncer le début de la période d'information ainsi que les grandes lignes du projet, les coordonnées des centres de consultation et de la séance d'information, le BAPE a émis, le 24 janvier 1994, un communiqué de presse auprès de 50 médias. De plus, 587 personnes, groupes et organismes

des municipalités régionales de comté de Roussillon et de Champlain sur la Rive-Sud de Montréal et à travers le Québec ont reçu le communiqué de presse.

La revue de presse du BAPE a permis, durant la période d'information et de consultation publiques, de relever quatre articles parus dans les quotidiens et hebdomadaires suivants: le *Journal de Montréal*, *Constructo* et *L'Événement* de Delson. En outre, une entrevue a été réalisée à la radio.

L'analyste et l'agent d'information assignés au dossier ont tenu une séance d'information publique au Centre communautaire de La Prairie le 9 février 1994. Une dizaine de personnes ont assisté à cette rencontre, dont deux représentants de médias, soit Radio Rive-Sud de Longueuil et le journal *L'Événement* de Delson, cinq citoyens et trois représentants du promoteur.

Au cours de la période d'information et de consultation publiques, les commentaires et préoccupations exprimés par les citoyens ont principalement porté sur la justification du projet, le bruit, la construction d'un second poste vers l'an 2005, ainsi que sur la date de début des travaux.

En ce qui concerne la justification du projet, les sujets abordés ont visé la marge de manœuvre disponible durant la période hivernale 1994-1995, la possibilité de maintenir l'équipement actuel pendant une autre année si un retard était créé par la tenue d'une audience publique, ainsi que l'amélioration de la fiabilité du réseau par rapport aux pannes actuelles de courant. En regard du bruit, des explications ont été demandées sur le niveau de bruit provenant des transformateurs et leurs effets sur les résidences situées à proximité. Quant au second poste prévu pour l'an 2005, un représentant de la Ville de Saint-Constant voulait en connaître la localisation.

Le mandat et la commission

Le 17 mars 1994, le ministre de l'Environnement et de la Faune confiait au BAPE un mandat d'enquête et de médiation dans le cadre de ce projet. Ce mandat, donné en vertu de l'article 6.3 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, a débuté le 11 avril 1994 pour se terminer le 13 juin 1994 avec la remise du rapport au Ministre.

La responsabilité de ce mandat a été confiée par le président du BAPE à M. Robert Chapdelaine, membre du Bureau, le 5 avril 1994. M^{me} Danielle Paré a agi à titre d'analyste et de secrétaire de la commission. M. Jocelyn Dionne, agent d'information, a eu la responsabilité des différentes activités de communication et de l'édition du rapport, alors que M^{me} Lise Chabot a assumé la fonction d'agente de secrétariat.

Le processus de médiation

Le déroulement de la médiation s'est effectué dans le respect des règles présentement appliquées par quelques commissaires au BAPE. Les deux requérants étaient le Mouvement Au Courant, représenté par M. John Burcombe et M^{me} Dapha Castel, et un citoyen, M. Richard Lanthier. Les porte-parole officiellement désignés par le promoteur étaient M^{me} Guylaine Gagnon, chargée de projet en environnement à la Division environnement-répartition, Service lignes de répartition ouest d'Hydro-Québec, et M. Yvon Nadeau, ingénieur de planification, clientèle et distribution, Division planification et environnement – région Richelieu.

Dans le cadre du processus de médiation appliqué par la commission, on distingue trois phases: la phase informative, la phase de l'enquête et du consentement et la phase de la médiation proprement dite. Les rencontres séparées et conjointes avec les parties prenantes ont amené la commission à réaliser les phases informative et d'enquête sur ce projet sans toutefois obtenir leur consentement à la médiation, qui aurait permis la poursuite du processus. Les motifs des requérants sont expliqués plus loin.

De plus, toutes les discussions tenues lors des rencontres de médiation ont été prises en sténotypie. Après chacune des rencontres, les transcriptions ainsi que l'ensemble des documents déposés devant la commission ont été acheminés aux parties participantes dans les plus brefs délais. Une fois le rapport rendu public par le Ministre, tous ces documents auront été déposés dans les cinq centres de consultation ouverts dans le cadre du processus, soit à Québec et Montréal, de même que dans les municipalités de Candiac, de La Prairie et de Saint-Philippe.

La phase informative

Dès le début de son mandat, la commission a rencontré séparément les deux requérants à Montréal le 11 avril 1994, puis le promoteur le jour suivant. Lors de ces trois réunions, la commission a présenté le BAPE, le mandat et la composition de la commission, ainsi que le processus de médiation. Une deuxième rencontre avec l'un des requérants, le Mouvement Au Courant, s'est également déroulée le 18 avril 1994, permettant d'expliquer davantage les lignes directrices et le mode de fonctionnement de la médiation et d'échanger davantage avec les représentants sur ce processus en voie de développement au BAPE.

La médiation a été présentée selon les trois phases décrites précédemment et dans un ordre du jour de base (annexe 7) permettant de visualiser les étapes du processus. De plus, une lettre explicative précisant le cadre de référence en voie de développement au BAPE a été remis au requérant¹. La commission a informé les deux requérants du maintien de leur droit à une audience publique et leur a indiqué que chacune des phases de la médiation nécessitait le consentement des parties pour poursuivre le processus lors de la phase suivante.

La phase de l'enquête et du consentement

Lors de la tenue des rencontres séparées et conjointes, la commission a procédé, avec les participants, à l'identification des enjeux en vue de dégager les préoccupations de chacun. Les parties ont eu l'occasion de s'exprimer sur le projet et sur les enjeux en cause ainsi que de faire valoir leurs points de vue respectifs.

Les deux requérants ont confirmé par écrit les motifs de leur requête en apportant à la commission un certain nombre de précisions et en faisant part de leur questionnement. Cette phase de l'enquête a permis à la commission de mettre en lumière le fait que les deux requérants remettaient en cause la justification du projet d'Hydro-Québec et ses impacts sur le plan social, économique, technique et environnemental. De plus, l'un des requérants, un

1. Documents supplémentaires au rapport d'enquête et de médiation n° 78, BAPE, annexes, 76 pages.

citoyen de Montréal, s'est dit préoccupé par des éléments reliés principalement à la pollution électromagnétique, en plus de manifester son intérêt à la problématique des économies d'énergie ainsi qu'à la participation des citoyens au processus décisionnel (document déposé C1). Quant au Mouvement Au Courant, il poussait plus loin sa réflexion, vers une perspective globale de choix énergétique pour le Québec, débordant ainsi largement le cadre du mandat spécifique de la commission relativement au projet de construction du poste Roussillon (document déposé C2).

La commission s'est assurée de la transmission à toutes les parties de l'ensemble de l'information écrite, soit les transcriptions et les documents déposés. Elle a invité le promoteur à répondre, au meilleur de ses connaissances, aux préoccupations et interrogations des deux requérants (documents déposés A6 et A7).

Par ailleurs, la commission a obtenu du promoteur son consentement à la médiation dès leur première rencontre. Pour leur part, les deux requérants ont indiqué à la commission qu'ils acceptaient de participer à des rencontres conjointes avec le promoteur en vue d'échanger sur les enjeux et les problématiques en cause et d'obtenir les informations demandées, sans toutefois accorder leur consentement à la médiation. Les requérants ont néanmoins accepté de s'engager dans le processus d'enquête.

En outre, la commission, après en avoir informé les requérants, a effectué avec le promoteur une visite de la zone d'étude le 12 avril 1994 afin de visualiser les divers éléments du projet.

La phase de la médiation

La commission n'ayant pas été en mesure d'obtenir des requérants le consentement à la médiation, elle n'a pu procéder à la phase de médiation proprement dite. Seul le promoteur, rappelons-le, était consentant à poursuivre le processus de médiation pour rechercher avec les requérants des solutions en vue d'en arriver à un terrain d'entente.

Le processus de médiation en développement au BAPE

À l'intérieur de ce mandat d'enquête et de médiation, la commission a eu l'occasion de faire connaître aux parties le cadre de référence préliminaire¹ de la médiation qu'a développé au cours des derniers mois un groupe de travail au sein du BAPE.

Les parties ont donc été récemment informées des lignes directrices et du mode de fonctionnement contenus dans le rapport interne produit par ce groupe de travail en mars 1994, rapport révisé en mai 1994. Elles ont pu, au besoin, questionner la commission sur le processus suivi qui s'inspire directement de cette approche en voie de développement au Bureau.

Dans ce contexte d'expérimentation, la commission a invité les parties à contribuer à la bonification de ce document de travail dans le cadre du processus de médiation. D'ailleurs, une proposition du Mouvement Au Courant se rapportant à la justification du projet a été prise en compte par la commission qui a fait les démarches nécessaires pour que soit précisé ce point au document précité. Également, la commission tient à souligner les commentaires du Mouvement Au Courant reliés au caractère public de la médiation. Il est prévu que les grands paramètres de ce document interne seront rendus publics dans un proche avenir.

Par ailleurs, la commission juge approprié de mentionner ici les phénomènes qui se sont produits en cours de route et qui favorisent le processus. D'abord, la commission a ressenti une hésitation des requérants et une inquiétude manifeste à l'égard du processus. Mais, progressivement, une dynamique interactive entre les participants s'est imposée à travers l'écoute active, la richesse des dialogues, le temps de parole permettant aux participants d'aller au bout de leurs pensées, et le respect mutuel des opinions et des droits des uns et des autres.

1. Documents supplémentaires au rapport d'enquête et de médiation n° 78, BAPE, annexes, 76 pages.

Chapitre 3 L'enquête : la problématique et les enjeux environnementaux

Ce chapitre présente les deux demandes d'audience publique concernant le projet d'Hydro-Québec ainsi que la problématique et les enjeux environnementaux.

Les demandes d'audience publique

Les deux demandes d'audience adressées au ministre de l'Environnement et de la Faune le 8 mars 1994 invoquent des motifs qui portent globalement sur la nécessité, pour le promoteur, de justifier davantage son projet et d'apporter plus de précisions quant à ses impacts sur le plan social, économique et environnemental.

De façon plus précise, le Mouvement Au Courant demande, notamment, qu'Hydro-Québec établisse rigoureusement la validité des prévisions de la demande de pointe du secteur touché, sans intervention particulière visant à réduire la demande, et qu'elle présente, sous forme de coûts/bénéfices, des mesures possibles de réduction et de modulation de la demande des clients actuels et futurs. Ce même groupe requiert aussi du promoteur une description détaillée des mesures qui peuvent être prises afin d'optimiser le réseau de distribution à 120 kV et 25 kV, ainsi qu'une comparaison des différentes options.

Par ailleurs, dans cette même requête, le Mouvement Au Courant précise qu'une audience peut aussi être l'occasion de faire une mise à jour de la

situation à l'égard de la recherche concernant les effets des champs électromagnétiques sur la santé des citoyens ainsi qu'en ce qui concerne les actions et les études réalisées depuis le printemps de 1993.

La problématique selon les requérants

Lors des premières rencontres de médiation, chacun des deux requérants a déposé et présenté à la commission un document précisant, entre autres, l'objet de sa requête.

Le premier requérant, rencontré à Montréal le 11 avril 1994, s'est présenté en tant que simple citoyen préoccupé surtout par le problème de la pollution électromagnétique, mais aussi par celui des économies d'énergie et celui de la participation des citoyens au processus décisionnel d'un projet.

Dans le document qu'il a déposé (C1), trois questions s'adressant au promoteur concernent les champs électromagnétiques, à savoir 1) quels sont les niveaux d'exposition aux champs électromagnétiques dans la zone mentionnée, soit le secteur Saint-José? 2) quelle sera l'incidence du poste Roussillon sur les niveaux d'exposition? et 3) quelles mesures préventives entend prendre Hydro-Québec pour minimiser les risques pour la santé humaine et ce, si elle évalue qu'il y a des risques? Et si Hydro-Québec concluait qu'il n'y a pas de risque, il faudrait alors, selon ce requérant, en expliquer les motifs, indiquer les normes utilisées, faire les comparaisons avec les études internationales ainsi qu'avec les réglementations et les normes existantes dans les autres pays.

De plus, au cours de la rencontre, ce requérant a insisté sur la pratique de «prévention prudente» appliquée par les entreprises productrices d'électricité américaines en matière de lutte à la pollution électromagnétique et sur la mise en place possible de programmes d'économie d'énergie plus performants.

Par ailleurs, lors des deux premières rencontres de la commission avec le Mouvement Au Courant, à Montréal les 11 et 18 avril 1994, ses représentants ont d'abord tenu à obtenir un certain nombre d'informations et de précisions

sur la procédure de médiation qu'entendait suivre la commission dans le cadre de ce mandat et ce, avant même de s'engager dans le volet «enquête» de la deuxième phase de médiation.

Dans un document déposé le 18 avril 1994 (C2), ce requérant a également indiqué quelles étaient, pour lui, les grandes lignes des enjeux en cause lorsqu'il a demandé la tenue d'une audience publique sur le projet du poste Roussillon. Essentiellement, sa requête visait à s'assurer que l'option privilégiée par la société d'État était la plus avantageuse sur le plan social, économique, technique et environnemental pour la population québécoise.

Plus spécifiquement, les préoccupations formulées par ce requérant (document déposé C2) ont porté sur la façon dont Hydro-Québec doit fournir les services énergétiques, en général, et les services électriques, en particulier, à la population du Québec. De plus, le requérant a demandé au promoteur de faire la preuve qu'il avait identifié toutes les options possibles pour fournir au plus bas coût et avec le moins d'impacts les services énergétiques requis dans le territoire Candiac-La Prairie, et de démontrer qu'il a retenu la solution de moindre impact du point de vue social et environnemental.

Ce requérant mentionne en outre dans ce document que la solution proposée par Hydro-Québec doit être comparée à des solutions visant à réduire et à moduler la demande de puissance et d'énergie, tout en fournissant les mêmes services énergétiques. À cet égard, lors de la rencontre du 18 avril 1994, le requérant demandait : «Est-ce que le fait qu'on va construire ce poste va nuire à d'autres possibilités pour rencontrer la demande ou pour approvisionner les clients en service énergétique?» (transcription, séance du 18 avril 1994, p. 141). Plus loin, il mentionnait : «pour répondre aux demandes de service électrique, avoir plus de lumière, de chaleur, de force motrice, etc., on peut proposer des solutions du côté de l'offre, mais on peut aussi proposer des solutions du côté de la demande. On peut agir sur la demande pour les réduire, [...] pour éviter la nécessité de produire ou de fournir encore plus d'énergie.» (transcription, séance du 18 avril 1994, p. 144). Et plus loin encore, il s'interrogeait sur le nombre de contrats interruptibles «exercés» l'an passé par Hydro-Québec auprès des industries consommatrices d'énergie et destinés à abaisser leur taux de consommation durant la période de pointe (transcription, séance du 18 avril 1994, p. 146).

En outre, dans le cadre de cette même rencontre du 18 avril 1994, le requérant a requis du promoteur un certain nombre d'informations supplémentaires concernant les effets des champs électromagnétiques ainsi que les impacts visuels et sonores du projet. Il s'est également interrogé sur la pertinence même de construire ce projet et sur les impacts mineurs ou non reliés à sa localisation.

La problématique selon le promoteur

Lors de la première rencontre avec le promoteur, soit le 12 avril 1994, la commission l'a interrogé sur les motifs justifiant le projet de construction du poste de distribution Roussillon et a convenu avec lui d'obtenir des réponses écrites à l'ensemble des questions et préoccupations soulevées par les deux requérants, en vue de pouvoir transmettre les informations demandées lors des rencontres conjointes de médiation envisagées pour la semaine du 25 avril 1994. Ces réponses ont été fournies (Documents supplémentaires au rapport)¹.

À la demande de la commission, le promoteur a d'abord présenté sa vision du projet et celle touchant la problématique actuelle du réseau de distribution de la zone d'étude, reliée à l'accroissement de la demande en énergie.

Ainsi, le promoteur a indiqué à la commission que l'accroissement de la demande en électricité constituait la principale raison d'un nouveau poste de distribution. L'objectif poursuivi, a-t-il précisé, est de répondre à la demande en énergie tout en donnant une qualité de service acceptable à la population concernée par le projet.

Hydro-Québec a aussi fait part à la commission de la problématique propre au milieu et des motifs justifiant la réalisation du projet. Pour ce faire, il a examiné les postes de distribution de la Rive-Sud de Montréal sur une superficie correspondant à la zone d'étude (figure 1, p. 37), de façon à identifier les

1. *Documents supplémentaires au rapport d'enquête et de médiation — Construction du poste de distribution Roussillon à 315 kV - 25 kV et d'une ligne de dérivation biterne à 315 kV à La Prairie*, 1994, 76 pages.

besoins les plus urgents et à avoir une vision globale de la situation. Cet examen a permis au promoteur de conclure que le poste Marie-Victorin, celui de Saint-Maxime et celui de Delson étaient rendus tout près de leur capacité ferme d'exploitation en ce qui concerne la demande de pointe hivernale et que le problème deviendrait critique à compter de 1996. D'où, selon lui, la nécessité de planifier dès maintenant la construction du poste Roussillon afin d'assurer une mise en service du poste au plus tard en juin 1996 et de pouvoir répondre à la pointe de charge hivernale de 1996-1997.

Par ailleurs, le promoteur a également mentionné à la commission que les citoyens, municipalités et organismes du milieu n'avaient pas manifesté d'inquiétudes face à la réalisation du projet et qu'ils n'avaient acheminé aucune demande d'audience publique au ministre de l'Environnement et de la Faune. À cet égard, Hydro-Québec a interprété ces faits en précisant que le projet ne créerait pas d'impacts sur l'environnement immédiat de la population en raison de sa localisation en milieu industriel et des éventuels aménagements paysagers négociés avec les autorités municipales. De plus, il a souligné que les mesures antibruit prévues en feraient un projet très acceptable pour les gens du milieu, supérieur même peut-être à d'autres installations industrielles qui auraient pu voir le jour sur ce type de terrain.

Répondant à une demande de la commission, à savoir s'il était possible de réorganiser à court terme le système de distribution d'hydroélectricité sur la Rive-Sud de Montréal, le promoteur a répondu que cela était, à toutes fins utiles, impossible à réaliser dans un si court laps de temps. De plus, il a fait savoir que le réseau de distribution risquait fort d'être moins fiable si les lignes de distribution étaient trop longues.

En regard des champs électromagnétiques et de leurs effets sur la santé, le promoteur a répondu qu'à l'heure actuelle, il n'y avait plus de champs électromagnétiques à la limite d'une clôture électrique d'un poste. Dans le cas du poste Roussillon, il a précisé que l'emprise d'environ 140 mètres sera la propriété d'Hydro-Québec, sans autre usage, et qu'elle sera ceinturée d'une clôture et entourée d'une zone tampon de 20 mètres du côté des industries, à l'arrière du poste, et de 100 mètres en façade.

Finalement, au sujet des perspectives de développement en relation avec les prévisions de la demande d'énergie, le promoteur a expliqué qu'à partir de différents modèles mathématiques, il était en mesure de prévoir l'évolution

des différents secteurs, soit les secteurs résidentiel, industriel, commercial et institutionnel. Avec des scénarios moyens d'encadrement, il en arrive ensuite à déterminer des prévisions plus fines au niveau régional et sectoriel.

À la fin de cette première rencontre avec le promoteur, la commission a énuméré toutes les interrogations et inquiétudes des deux requérants face au projet, et le promoteur s'est engagé à y répondre de façon plus précise lors des rencontres subséquentes.

Les impacts environnementaux du projet

En ce qui a trait aux enjeux, plus particulièrement aux impacts environnementaux du projet, ils ont été discutés et commentés largement lors de la rencontre conjointe des parties du 26 avril 1994. Les commentaires recueillis concernent les champs électromagnétiques, la localisation du poste, les impacts visuels, les huiles et le bruit.

Les champs électromagnétiques

Lors de la première rencontre conjointe, il a été convenu entre les parties de traiter en premier lieu d'une préoccupation commune manifestée par les deux requérants, soit celle des effets des champs électromagnétiques sur la santé humaine, d'autant plus qu'un conseiller scientifique, expert dans le domaine à Hydro-Québec, était présent et disponible pour répondre aux questions des parties.

En résumé, les échanges entre les participants ont été enrichissants sur le plan des connaissances acquises dans le domaine des champs électriques et magnétiques. Cependant, les parties ont conservé une certaine inquiétude sur ce sujet, puisque l'état actuel des connaissances au niveau international, national et local ne permet pas de les sécuriser entièrement. Certaines réponses ne pourront être fournies qu'au fur et à mesure de l'évolution de la connaissance scientifique en la matière. De plus, les discussions ont amené les parties à constater que les impacts reliés aux champs électromagnétiques du

poste Roussillon sont considérés présentement comme mineurs si l'on relativise par rapport aux lignes électriques de plus haute puissance qui sillonnent le territoire québécois.

Par la suite, lors de cette même rencontre du 26 avril 1994, les autres impacts environnementaux du projet ont été présentés par le promoteur. La commission a pu constater que l'ensemble des mesures d'atténuation proposées ont satisfait les deux requérants. La commission reprend les explications fournies par le promoteur sur les mesures prévues afin de minimiser les effets de l'implantation du poste Roussillon sur l'environnement.

La localisation du poste

Le promoteur a fait valoir aux requérants que la localisation prévue, soit un emplacement en zone industrielle, est compatible avec l'usage (parc industriel) sur trois des quatre côtés du poste de distribution.

D'ailleurs, la Ville de La Prairie s'est montrée favorable au choix de l'emplacement d'Hydro-Québec, d'autant plus que la société d'État entendait acheter l'ensemble du terrain. De plus, le promoteur a mis en relief le fait qu'il planterait le poste le plus en retrait possible du chemin Saint-José, de façon à laisser la zone tampon la plus large possible en façade.

Les impacts visuels

En plus de cette localisation en retrait, le promoteur a indiqué aux requérants qu'en ce qui concerne les impacts visuels, il y aurait bonification à la suite de la réalisation du projet par rapport à la situation actuelle, notamment par l'aménagement paysager de quelque 100 mètres en façade du chemin Saint-José. Cet aménagement, constitué d'un monticule garni d'arbres, contribuerait en quelque sorte à assurer une transition plus harmonieuse sur le plan visuel entre le secteur résidentiel et la zone industrielle. Dans le cas où d'autres industries se seraient installées à cet endroit, il est fort peu probable, a ajouté le promoteur, qu'elles aient été en mesure d'investir autant qu'Hydro-Québec pour agrémenter le paysage en espaces verts.

Les huiles

Pour éviter la contamination possible par les huiles, les transformateurs, ne contenant pas des BPC (biphényles polychlorés), seraient munis de séparateurs huile-eau. Le promoteur prévoit en outre installer des bassins de récupération de ces huiles sous les transformateurs, servant aussi de système passif de lutte contre les incendies.

Le bruit

Le promoteur a expliqué les différentes façons susceptibles de réduire le bruit selon le type de projet. Dans le cas du poste Roussillon, où tout le terrain serait acheté, il préconise l'installation de transformateurs à 68 décibels à la source et de murs coupe-son servant aussi de murs coupe-feu. Ces murs seraient construits à l'aide de blocs ayant des propriétés acoustiques antibruit. De plus, comme le poste serait situé à la limite de propriété, il ne viendrait pas s'ajouter au bruit ambiant du secteur.

En somme, le travail de la commission avec les parties relativement aux enjeux environnementaux liés au projet a permis d'en arriver à un consensus. Compte tenu des bonifications environnementales prévues par le promoteur, les enjeux sont apparus faibles ou impossibles à préciser dans l'état actuel des connaissances scientifiques ayant trait particulièrement aux effets des champs électromagnétiques sur la santé humaine. Aucun des requérants n'ayant proposé des moyens de bonifier le projet au plan environnemental, la commission en est arrivé au constat que la qualité du milieu de vie des citoyens concernés par le projet, dans la limite des connaissances actuelles, était préservée.

Chapitre 4 L'enquête : la justification du projet

Le questionnement de la commission sur l'objet de la médiation

Lors des rencontres des 27 et 28 avril 1994, les requérants ont posé à Hydro-Québec une série de questions et formulé un certain nombre de propositions et de recommandations touchant le secteur des Seigneuries et, de façon plus globale, le Québec tout entier. Elles visaient notamment la demande d'énergie, l'évolution des besoins et les mesures d'économie d'énergie.

Ainsi, parallèlement au mandat d'enquête et de médiation concernant le projet du poste Roussillon et son contexte environnemental et social, la discussion s'est engagée sur la problématique, à portée plus large, des choix énergétiques pour le Québec, des moyens d'économiser l'énergie et des priorités de développement à privilégier au Québec.

Le commissaire s'est alors demandé si la présente commission, dont le mandat est relativement restreint, s'avérait la bonne tribune pour prendre en compte les interrogations sur les orientations et les choix de société. La commission a donc fait part de son questionnement aux requérants et au promoteur. Puis, en accord avec le commissaire, les participants se sont donnés un temps de réflexion afin d'évaluer la pertinence de poursuivre les discussions dans le cadre de cette enquête – médiation et d'analyser la possibilité de poursuivre le débat à l'intérieur de cadres plus appropriés.

Les propositions des requérants

À la lumière du questionnement de la commission quant à la pertinence de poursuivre les discussions sur la justification du projet, les requérants ont présenté le fruit de leurs réflexions en déposant chacun un document dans le cadre de la dernière rencontre tenue le 6 mai 1994.

Le document présenté par le Mouvement Au Courant (document déposé C6) comprend un certain nombre de commentaires sur le processus d'enquête et de médiation engagé. Ce groupe a aussi formulé une proposition dont les principaux paramètres sont :

1) [...] retarder de deux ans la date de mise en chantier des équipements prévus et, dans l'intervalle, élaborer en collaboration et mettre en service un programme d'efficacité énergétique et de gestion de la demande, destiné principalement aux clients résidentiels du secteur. Ce programme, dont la phase de sensibilisation pourrait être mise en service dès l'automne, viserait autant les bâtiments existants que nouveaux et ferait appel à la collaboration de la clientèle pour viser un plafonnement de la demande de fine pointe.

2) [...] dans ce contexte, mettre en marche immédiatement et simultanément au programme de sensibilisation un programme d'installation d'équipements de gestion de la demande et de conversion des systèmes tout électriques dans le bâtiment existant et de chauffage alternatif dans la construction neuve du secteur, en particulier pour les deux projets de 600 et de 1800 logements respectivement.

3) [...] élaborer parallèlement, avec les autorités provinciales et municipales et les fournisseurs d'énergie, une politique de chauffage pour le Québec, dont l'objectif est de fournir les services de chauffage aux plus bas coûts sociaux possibles.

4) [...] *mettre en place un programme détaillé de monitoring dans le secteur afin de suivre attentivement l'évolution de la demande et les résultats du programme de façon à éviter de pénaliser la clientèle et déterminer la faisabilité de ce projet pour l'ensemble de la province.*
(document déposé C6, p. 7-8)

L'autre requérant, M. Richard Lanthier, a précisé qu'il ne remettait plus en cause la justification du projet (transcription, séance du 6 mai 1994, p. 130) et le document qu'il a déposé témoigne de sa disposition à entamer la phase de la médiation proprement dite, à condition que le promoteur juge recevables les propositions suivantes :

Que l'Hydro-Québec s'engage formellement à traiter, de façon systématique et adéquate, des effets possibles pour la santé des champs électromagnétiques dans ses études d'impacts et dans ses rapports de projet de construction ou de rénovation d'infrastructures ou d'équipements électriques, que le risque pour la santé soit considéré comme négligeable, faible ou élevé dans l'état actuel des connaissances scientifiques. [...]

Que l'Hydro-Québec élargisse le champ de sa recherche, en intégrant formellement à son «Plan d'action sur les effets biologiques des champs électriques et magnétiques» une étude approfondie de l'approche préventive (éviter prudent, éducation-information, mesures proactives de toutes sortes), afin d'en évaluer le bien-fondé et si nécessaire de développer une stratégie d'action québécoise.
(document déposé C7, p. 1-2)

Les réactions du promoteur relatives à ces propositions

En ce qui concerne la proposition du Mouvement Au Courant, le promoteur a mentionné qu'il ne pourrait retarder davantage le projet, déjà reporté de deux ans, sans mettre en cause la fiabilité du réseau puisque, actuellement, il se sert déjà de sa marge de manœuvre. En conséquence, la qualité de vie des gens du secteur concerné pourrait être diminuée en raison des risques de

pannes qui pourraient survenir en cas de bris majeur d'équipement en période de pointe. Aussi, selon le promoteur, l'installation d'un nouveau poste de distribution assurerait une meilleure qualité de service pour le bénéfice de la population, cette question mériterait possiblement un examen particulier.

Par ailleurs, la commission a convenu avec les représentants du promoteur que les propositions du requérant M. Richard Lanthier soient acheminées auprès de l'administration supérieure d'Hydro-Québec en vue d'obtenir une réponse écrite portant sur les engagements de la Société pour les projets à venir.

Quelques jours plus tard, soit le 18 mai 1994, la porte-parole d'Hydro-Québec, M^{me} Guylaine Gagnon, a fait parvenir les réponses de la Société aux questions de M. Lanthier¹. Ce dernier, dans une lettre du 25 mai 1994, a réagi aux propositions du promoteur en lui demandant de publier un bulletin d'information qui traiterait, sur une base régulière, des aspects entourant les champs électromagnétiques. Par la suite, soit le 27 mai 1994, Hydro-Québec a fourni des réponses supplémentaires au requérant, M. Lanthier¹.

En date du 30 mai 1994, ce même requérant précisait de nouveau ses attentes auprès de la société d'État. Plus spécifiquement, il désirait que soient accrus le nombre de publications de la part de la société d'État, de même que les moyens concrets de diffusion quant à la controverse liée à la question des champs électromagnétiques¹.

Le lendemain, 31 mai 1994, M^{me} Guylaine Gagnon, porte-parole officielle d'Hydro-Québec dans ce dossier, prenait acte des observations de M. Lanthier et s'engageait à produire un bulletin d'information sur une base plus régulière.

La même journée, M. Lanthier exprimait dès lors sa satisfaction à Hydro-Québec quant à ses engagements¹ et informait le commissaire qu'il retirait sa demande d'audience publique concernant la construction du poste de distribution Roussillon à La Prairie¹.

1. Documents supplémentaires au rapport d'enquête et de médiation n° 78, BAPE, annexes, 76 pages.

Conclusion

La commission tient à remercier à la fois les requérants d'une audience publique, le Mouvement Au Courant représenté par M. John Burcombe et M^{me} Daphna Castel, de même que M. Richard Lanthier et les porte-parole du promoteur Hydro-Québec, M^{me} Guylaine Gagnon et M. Yvon Nadeau, concernant le projet de construction du poste de distribution Roussillon. Ces personnes ont participé de façon active et dynamique au processus d'enquête et de médiation. Le dialogue entre les parties a été soutenu et riche. La commission en est ressortie évidemment enrichie !

La commission comprend la préoccupation commune des deux requérants face à l'impact possible des champs électromagnétiques sur la santé des citoyens. Il s'agit, de l'avis de la commission, d'un impact environnemental qui mérite toute son attention. L'un des représentants du promoteur, M. Daniel Goulet, a expliqué en détail les résultats actualisés des recherches sur le sujet, tant au niveau québécois qu'international (transcription, séance du 26 avril 1994, p. 228). La commission et les participants au processus d'enquête et de médiation ont dû convenir que les risques engendrés par une éventuelle réalisation du poste Roussillon ne seraient ni augmentés, ni diminués. Par ailleurs, il est apparu clairement aux participants que le promoteur devrait maintenir une approche « proactive » ou préventive dans ce dossier.

À la fin de la première rencontre conjointe des parties, la commission a rappelé aux participants les autres préoccupations de nature environnementale concernant les impacts sur l'environnement, tels que le bruit, le déversement potentiel des huiles, la qualité visuelle du milieu et la localisation du poste dans le secteur industriel (transcription, séance du 26 avril 1994, p. 227-229). Les participants au processus de médiation, en l'absence de commentaires, ont semblé convenir que la commission avait fait le tour des impacts environnementaux susceptibles de toucher la qualité de vie des citoyens. Alors, d'un côté, les impacts environnementaux concernant l'implantation du poste Roussillon, ont été *marginalisés* mais, d'autre part, elles ont été en partie maintenues particulièrement en ce qui a trait de la problématique liée aux champs électromagnétiques et à l'ensemble du réseau québécois de production et de distribution de l'énergie électrique (transcription, séance du 26 avril 1994, p. 226).

La commission tient à rappeler la collaboration soutenue, malgré ses hésitations, du Mouvement Au Courant et à témoigner ici de quelques-unes de ses préoccupations fondamentales :

- 1^o Celles liées à la médiation, soit la publication du cadre de référence de la médiation en environnement, le maintien des droits des requérants à une audience publique, leur droit de retrait en tout temps du processus de médiation, la clarification du phénomène de la transparence liée à la crédibilité du BAPE.
- 2^o Celles liées à la fourniture des services énergétiques, particulièrement du service d'électricité, à l'évaluation et à l'évolution de la demande, aux différentes solutions de rechange pour la satisfaire avec le minimum d'impact sur l'environnement et l'option la plus avantageuse au plan social, économique et technique.
- 3^o Celles de retarder le projet de deux ans, d'informer sur de nouvelles formules énergétiques, de développer une politique de chauffage pour le Québec et d'implanter un système de suivi et d'évaluation de ces nouvelles approches liées à la demande d'énergie des citoyens.

La commission a examiné les impacts environnementaux que pourraient engendrer la construction éventuelle du poste Roussillon. Elle constate que les enjeux environnementaux sont pratiquement inexistant compte tenu des mesures d'atténuation prévues par le promoteur. Cependant, la commission n'est pas en mesure de prendre une position quant aux effets, à moyen et long terme, des champs électromagnétiques.

La commission tient à souligner, comme le mentionnait un requérant (transcription, séance du 28 avril 1994, p. 220), qu'une demande d'audience publique serait «le seul moyen peut-être de lancer une problématique autour d'un thème quelconque». De fait, ce requérant, au cours de ses discussions directes avec le promoteur et à cause de la dynamique engendrée par le processus, a finalement obtenu satisfaction quant à ses interrogations reliées à une question fondamentale en environnement, soit les champs électromagnétiques, si bien qu'il a retiré sa demande d'audience publique (annexe 6). La commission s'interroge néanmoins sur le rôle du BAPE face

à des enquêtes, à des médiations et à des audiences publiques dont les enjeux dépassent le cadre d'un projet ponctuel et se réfèrent davantage à des choix de société.

Les séances d'information et de consultation publique, l'approche d'enquête et de médiation et, ultimement, la tenue d'une enquête et d'une audience publique méritent une profonde réflexion de la part de tous et chacun. La commission, en guise de conclusion sur le questionnement du processus, rappelle la position de la commission d'enquête et d'audience publique sur la ligne à 735 kV Des Cantons-Lévis et poste Appalaches :

La commission est d'avis que les audiences publiques portant sur les projets de transport ou de production d'énergie ne pourront répondre entièrement aux attentes du public tant et aussi longtemps que celui-ci n'aura pu avoir recours préalablement à un processus démocratique neutre et accessible lui permettant de faire valoir ses opinions quant à l'actualisation de la politique énergétique du Québec.

(Rapport du BAPE, n° 68, p. 67)

La commission ne peut que souscrire à ce commentaire, d'autant plus que les discussions ont débordé largement l'objet du mandat de médiation en environnement concernant le poste Roussillon si bien que s'ouvrirait la porte du vaste débat de société concernant la politique énergétique du Québec.

FAIT À QUÉBEC,



M. ROBERT CHAPDELAINE, commissaire

Avec la collaboration de :

M^{me} Danielle Paré, analyste

Bibliographie

BAPE, Rapport d'enquête et d'audience publique, *Ligne à 735 kV Des Cantons-Lévis et poste Appalaches*, rapport n° 68 (1993), 299 pages et annexes, 401 pages.

BAPE, Rapport d'enquête et de médiation, *Prolongement de la côte du Passage à Lévis et réaménagement des accès à l'autoroute Jean-Lesage*, rapport n° 74 (1994), 92 pages.

BAPE, Rapport de médiation, *Projet de cogénération de la compagnie Kruger inc. à Trois-Rivières* (1991), 18 pages.

BAPE, Bulletin *L'Audience*, volume 1, numéro 2, novembre 1991, p. 4 et 5, article de M^e Pierre Quesnel sur le dossier de cogénération Kruger.

BAPE, Bulletin *L'Audience*, volume 1, numéro 3, printemps 1992, p. 2, extrait d'une lettre de M. John Burcombe sur le dossier de cogénération Kruger et réponse de M. Bertrand Tétreault, président du BAPE.

BURCOMBE, John, *Mémoire du Mouvement Au Courant dans le cadre des audiences publiques du BAPE sur la ligne à 735 kV Lévis-Des Cantons et poste Appalaches à 735-230 kV* (27 mai 1993), 15 pages et annexes.

BURCOMBE, John, *Questions du Mouvement Au Courant pour la société en commandite Gaz métropolitain (SCGM) dans le cadre des audiences publiques sur le projet de cogénération de Québec, le 10 mars 1994*, 1 page, accompagné des réponses aux questions du Mouvement Au Courant du 10 mars 1994, fournies par Gaz métropolitain, 17 mars 1994, 4 pages.

RENAUD, Pierre et al., *La médiation, une dynamique gagnante et guide préliminaire du médiateur*, documents internes, mars 1994.

STATISTIQUE CANADA, *Prévision de la population et des ménages des MRC* (1986).

CONSEIL EXÉCUTIF, décret numéro 354-94, 9 mars 1994, *Autorisation à Hydro-Québec de construire la ligne à 735 kV Des Cantons-Lévis et le poste Appalaches à 735 kV-230 kV, ainsi que les infrastructures et équipements connexes et d'acquérir par voie d'expropriation les immeubles et droits réels requis*, 4 pages.

HYDRO-QUÉBEC, *Communiqué de presse intitulé Électricité de France, Hydro-Québec, Ontario Hydro rendent publique une étude épidémiologique conjointe*, 30 mars 1994, 2 pages, version française et version anglaise.

HYDRO-QUÉBEC, *Health and Safety Digest*, traduction et adaptation des résultats d'études épidémiologiques suédoises relativement aux champs électriques et magnétiques (septembre 1992), 5 pages.

HYDRO-QUÉBEC, *Health and Safety Digest*, traduction et adaptation des résultats préliminaires d'études du Danemark sur les effets des champs électriques et magnétiques (octobre 1992), 6 pages.

HYDRO-QUÉBEC, *Health and Safety Digest*, traduction et adaptation du rapport sur les effets des champs électriques et magnétiques à basse fréquence sur la santé publié par l'Oak Ridge Associated Universities (novembre-décembre 1992), 5 pages.

HYDRO-QUÉBEC, *Plan d'action-Effets biologiques des champs électrique et magnétique : état d'avancement des projets et études* (février 1994), 11 pages.

HYDRO-QUÉBEC, *Les champs électrique et magnétique et la santé. L'état de la question en 1991*, bulletin d'information numéro 1, juin 1991, 9 pages.

HYDRO-QUÉBEC, *Les champs électrique et magnétique et la santé. Information et commentaires sur les études suédoises*, bulletin d'information numéro 2, décembre 1992, 6 pages.

HYDRO-QUÉBEC, *Glossaire des principaux termes en épidémiologie*, 3 pages.

HYDRO-QUÉBEC, *Électricité : santé et environnement. Répertoire des contributions d'Hydro-Québec au dossier des effets des champs électrique et magnétique*, brochure (1992), 32 pages.

HYDRO-QUÉBEC, *Étude de la vache laitière*, brochure (1992), 17 pages.

HYDRO-QUÉBEC, *De l'électricité dans l'air*, brochure (1989), 19 pages.

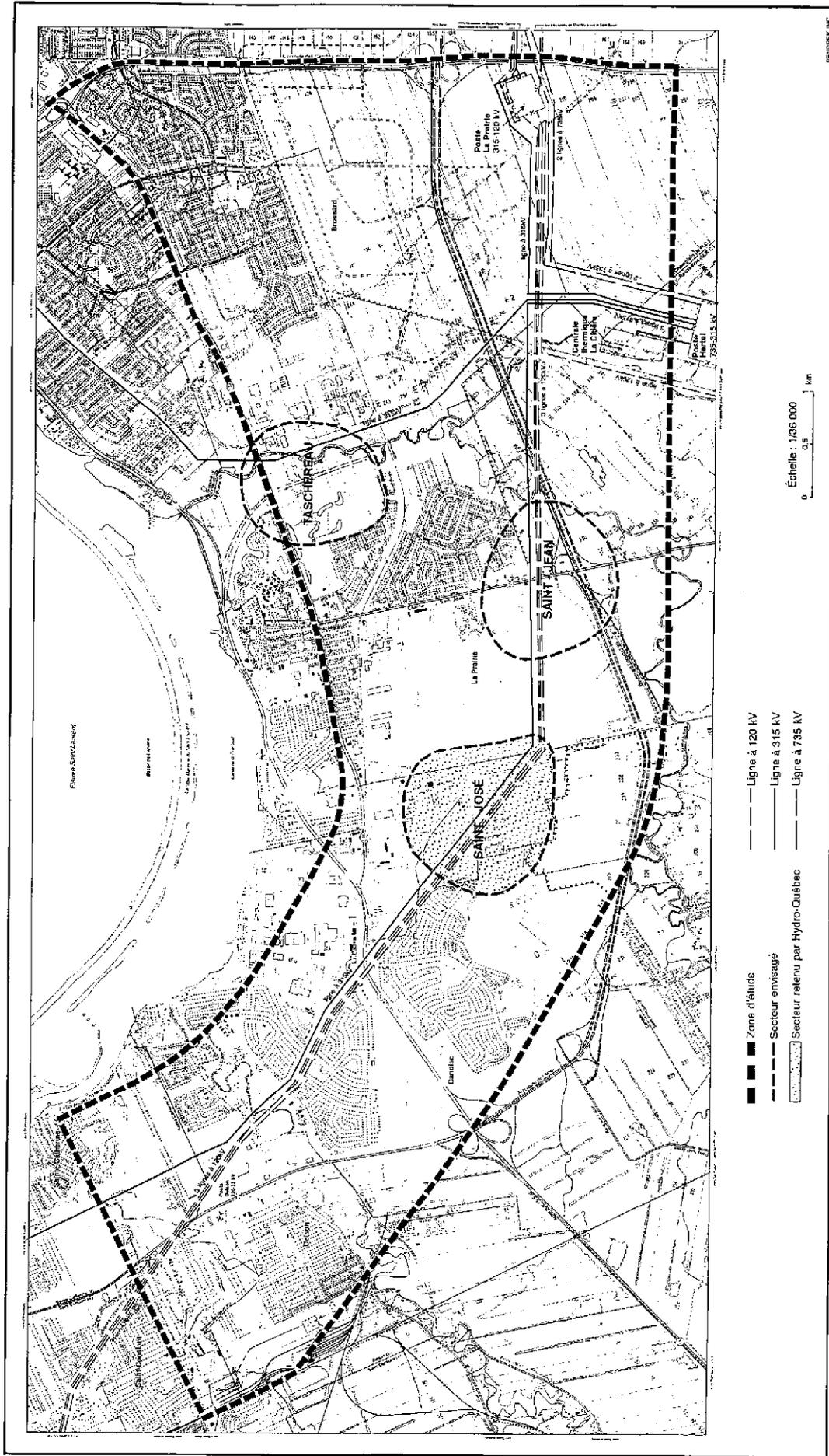
HYDRO-QUÉBEC, *Électrium. Le centre d'interprétation des champs électrique et magnétique d'Hydro-Québec*, dépliant (1991).

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, *Relations entre cancer et champs magnétiques ou électromagnétiques : bibliographie* (décembre 1993), BIBE/93-52, 250 pages.

THÉRIAULT, Gilles, Marcel GOLDBERG et Anthony MILLER, *American Journal of Epidemiology*, article scientifique intitulé «Risques de cancer liés à l'exposition professionnelle aux champs électromagnétiques de très basse fréquence chez les salariés des compagnies d'électricité en Ontario, au Québec (Canada) et en France: 1970-1989» relativement à l'étude épidémiologique conjointe Électricité de France, Hydro-Québec, Ontario Hydro sur les effets à long terme de l'exposition à des champs électrique et magnétique de 50 et 60 hertz, édition du 15 mars 1994, volume 139, n° 6, Université John Hopkins, Baltimore, 16 pages, 7 tableaux, version française et version anglaise.

Les figures

Figure 2 Les solutions envisagées pour l'implantation du poste Roussillon



Source : Adaptée du Résumé du Rapport d'avant-projet, Figure 4, p. 15

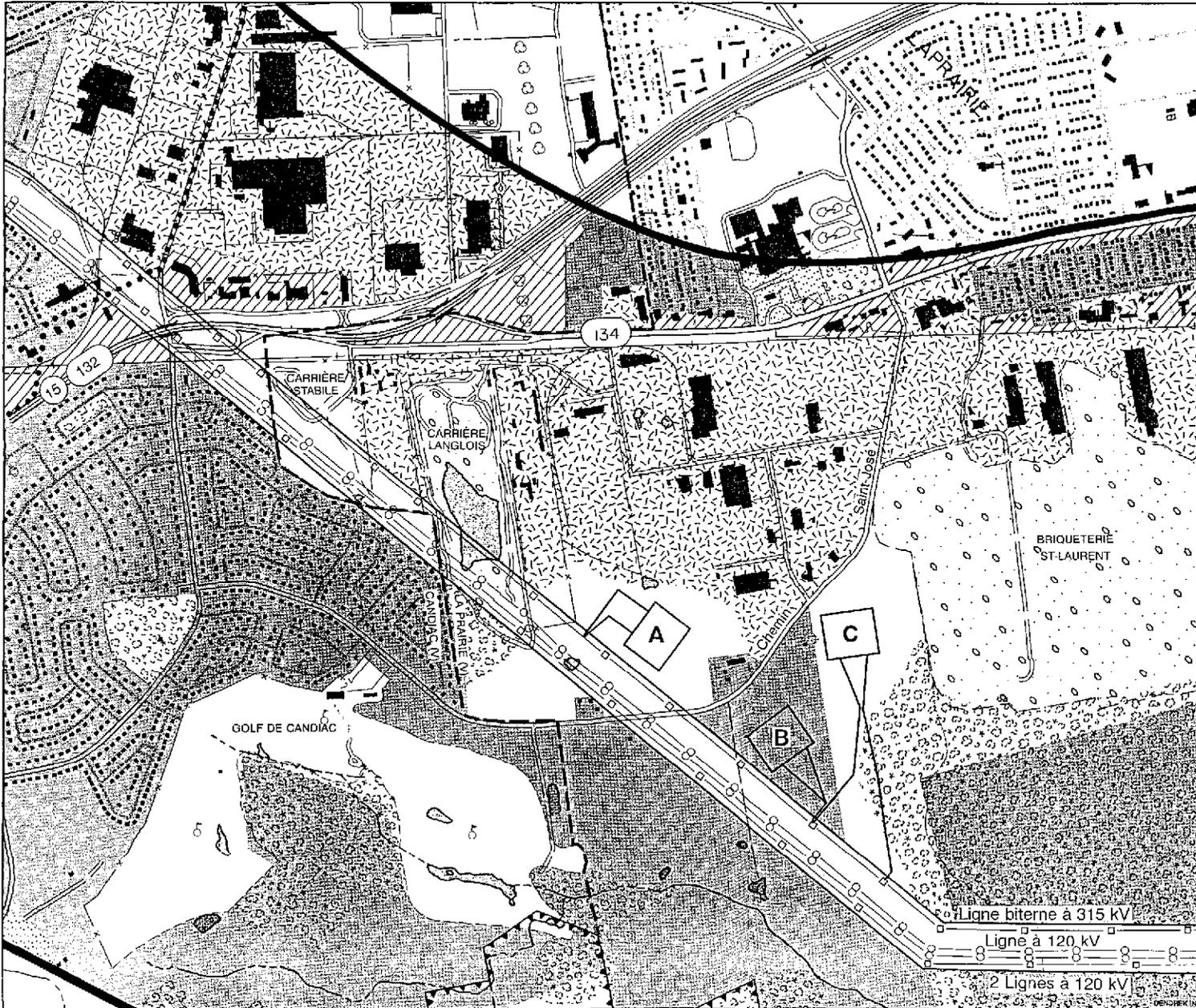
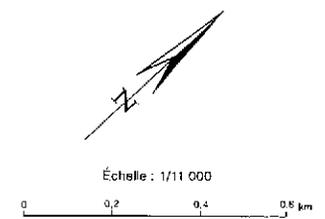


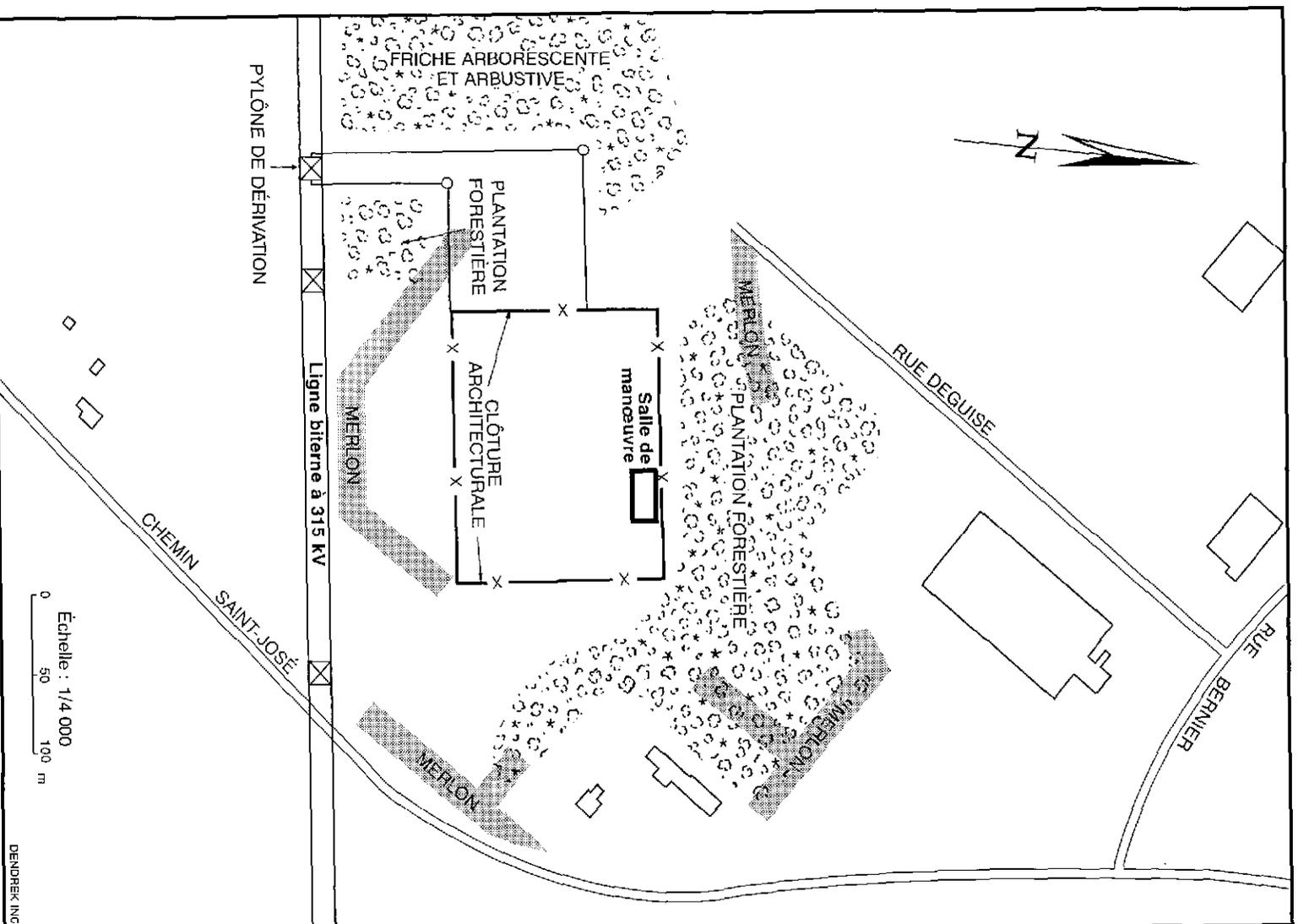
Figure 3 L'inventaire du milieu humain dans le secteur retenu (emplacements étudiés)

-  Espace résidentiel existant, projeté et affecté
-  Espace commercial existant, projeté et affecté
-  Espace industriel existant, projeté et affecté
-  Espace communautaire, public et institutionnel existant, projeté et affecté
-  Emprise d'Hydro-Québec et ligne de transport et de répartition
- A** Emplacement étudié retenu par le promoteur
- B C** Emplacements étudiés non retenus par le promoteur
-  Territoire agricole projeté
-  Zone d'étude optimisée
-  Limite municipale
-  Gazoduc



Source : Rapport d'avant-projet, Figure 7, p. 59

Figure 4 L'emplacement « A » retenu par Hydro-Québec pour l'implantation du poste Roussillon



Source : Adaptée du Résumé du rapport d'avant-projet, Figure 6, p. 22, Mai 1992 et du dossier complémentaire, Juillet 1993

Annexe 1

**Le mandat et la constitution
de la commission**

Le ministre
de l'Environnement et de la Faune

Sainte-Foy, le 17 mars 1994

Monsieur Bertrand Tétreault
Président
Bureau d'audiences publiques
sur l'environnement
625, rue Saint-Amable, 2^e étage
QUÉBEC (Québec)
G1R 2G5

Monsieur le Président,

En ma qualité de ministre de l'Environnement et de la Faune et en vertu des pouvoirs que me confère l'article 6.3 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q. c. Q-2), je confie au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) un mandat d'enquête et de médiation environnementale dans le cadre du projet de construction du Poste Roussillon à 315-25 kV et dérivation biterne à 315 kV par Hydro-Québec, dans le secteur Candiac-La Prairie, et ce, à compter du 11 avril 1994.

Je demande que le BAPE me fasse parvenir son rapport au plus tard le 13 juin 1994.

Veuillez recevoir, Monsieur le Président, l'expression de mes meilleurs sentiments.


PIERRE PARADIS

3900, rue de Marly, 6^e étage
Sainte-Foy (Québec)
G1X 4E4
Téléphone : (418) 643-8259
Télécopieur : (418) 643-4143

5199, rue Sherbrooke Est, bureau 3860
Montréal (Québec)
H1T 3X9
Téléphone : (514) 873-8374
Télécopieur : (514) 873-2413





Québec, le 5 avril 1994

Monsieur Robert Chapdelaine
Membre additionnel
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
625, rue Saint-Amable, 2^e étage
Québec (Québec)
G1R 2G5

Monsieur,

Le ministre de l'Environnement et de la Faune, monsieur Pierre Paradis, a confié au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement le mandat d'enquêter et de procéder à une médiation environnementale dans le cadre du projet de construction du Poste Roussillon à 315-25 kV et dérivation biterne à 315 kV par Hydro-Québec, dans le secteur Candiac-La Prairie, et ce, à compter du 11 avril 1994.

Je vous confie, par la présente, la responsabilité de ce mandat d'enquête et de médiation. Je précise que le BAPE doit faire parvenir son rapport au Ministre au plus tard le 13 juin 1994.

Je vous prie de recevoir, Monsieur, mes plus sincères salutations.

Le président,



Bertrand Tétreault

c.c. M. Alain Pépin



La commission, son personnel et ses collaborateurs

Commissaire

ROBERT CHAPDELAINE,

Le personnel

DANIELLE PARÉ, analyste
JOCELYN DIONNE, agent d'information
LISE CHABOT, secrétariat

Soutien technique

Sténotypie:

- Mackay, Morin, Maynard et associés
MAISONNEUVE, LISE
RAVEAU, BERNARD J.

- Proulx, Béliveau
FLORENCE BÉLIVEAU
DENISE PROULX

Édition

Coordination:

- Direction générale des services
de communication,
ministère des Approvisionnements
et Services
CLAUDE MARCEAU

Cartographie:

- Dendrek
ESTHER CARIGAN

Révision linguistique:

- Éditia
RÉJEAN L'HEUREUX

Éditique:

- Parution
MARIE-REINE LAFRANCE
CHARLES LEBRUN
ÉRIC LECLERC
NORMAND PLEAU

Impression:

- Logidec

Annexe 2

La chronologie des faits saillants

Octobre 1989	Avis de projet d'Hydro-Québec au ministre de l'Environnement.
Mars 1991	Émission de la directive ministérielle.
Mai 1992	Dépôt du rapport d'avant-projet et dépôt du résumé du rapport d'avant-projet.
Avril 1993	Dépôt des renseignements complémentaires au rapport d'avant-projet.
12 mai 1993	Avis de modifications techniques du projet.
Juillet 1993	Dépôt du dossier complémentaire au rapport d'avant-projet.
Automne 1993	Dépôt de l'étude de potentiel archéologique.
Décembre 1993	Avis au ministre de l'Environnement sur la recevabilité de l'étude d'impact.
14 janvier 1994	Lettre du ministre de l'Environnement et de la Faune confiant au BAPE le mandat de préparer le dossier pour la période de consultation publique commençant le 24 janvier 1994.
24 janvier 1994	Communiqué de presse du BAPE annonçant la période d'information et l'ouverture de centres de consultation locale à Candiac, La Prairie et Saint-Philippe.
22 et 26 janvier 1994	Avis publics dans deux quotidiens.
25 janvier et 1 ^{er} février 1994	Avis publics dans le journal local <i>Le Reflet</i> .
8 mars 1994	Lettre de demande d'audience publique adressée par M. John Burcombe au ministre de l'Environnement et de la Faune.
8 mars 1994	Lettre de demande d'audience publique adressée par M. Richard Lanthier au ministre de l'Environnement et de la Faune.
10 mars 1994	Fin de la période d'information.
17 mars 1994	Lettre du ministre de l'Environnement et de la Faune confiant au BAPE un mandat d'enquête et de médiation sur le projet débutant le 11 avril 1994.
21 mars 1994	Transmission par le BAPE du rapport sur la période d'information au ministre de l'Environnement et de la Faune.

- 29 mars 1994 Lettre de M. Bertrand Tétreault, président du BAPE, à M. André Lavoie, vice-président délégué, Direction Projets de répartitions d'Hydro-Québec demandant de confirmer le nom du porte-parole officiel d'Hydro-Québec de même que les noms des autres représentants qui participeront aux rencontres de médiation.
- 31 mars 1994 Lettre du requérant de M. John Burcombe demandant au ministre de l'Environnement et de la Faune d'obtenir des clarifications et informations supplémentaires sur la procédure de médiation.
- 31 mars 1994 Lettre du vice-président délégué d'Hydro-Québec, Direction Projets de répartition, M. André Lavoie, à M. Bertrand Tétreault, président du BAPE, confirmant le nom des porte-parole officiels et des représentants d'Hydro-Québec, accompagnée d'une liste de ces personnes désignées.
- 5 avril 1994 Lettre du président du BAPE mandatant M. Robert Chapdelaine à titre de commissaire dans le cadre de ce mandat d'enquête et de médiation.
- 7 avril 1994 Correspondance de M. Michel Gaumont d'Hydro-Québec à M. Bernard Morel de la municipalité de La Prairie relativement aux modifications au poste Roussillon.
- 11 avril 1994 Communiqué de presse du BAPE annonçant la tenue de l'enquête et de la médiation.
- 11 avril 1994 Première rencontre de la commission avec le requérant, M. Richard Lanthier. Prise en sténotypie: M^{me} Lise Maisonneuve.
- 11 avril 1994 Première rencontre de la commission avec le requérant, M. John Burcombe, à laquelle est également présente M^{me} Daphna Castel. Prise en sténotypie: M^{me} Lise Maisonneuve.
- 11 avril 1994 Lettre du requérant M. Richard Lanthier à M. Robert Chapdelaine, portant principalement sur la pollution électromagnétique.
- 12 avril 1994 Première rencontre de la commission avec le promoteur, à laquelle sont présents M^{me} Guylaine Gagnon, MM. Yvon Nadeau et Daniel Richard. Prise en sténotypie: M. Bernard J. Raveau.

- 18 avril 1994 Deuxième rencontre de la commission avec le requérant M. John Burcombe, à laquelle est également présente M^{me} Daphna Castel. Prise en sténotypie: M^{me} Denise Proulx.
- 18 avril 1994 Lettre du requérant M. John Burcombe et de M^{me} Daphna Castel du Mouvement Au Courant à M. Robert Chapdelaine portant sur les prémisses et les procédures de la médiation ainsi que sur les enjeux en cause.
- 18 avril 1994 Correspondance adressée à M. John Burcombe par M^{me} Danielle Paré, résumant le cadre de référence développé par le BAPE dans le domaine de la médiation.
- 21 avril 1994 Accusé de réception du cabinet du ministre de l'Environnement et de la Faune à la lettre de M. John Burcombe du 31 mars 1994.
- 26 avril 1994 Première rencontre conjointe de la commission avec les requérants et le promoteur. Étaient présents: M. John Burcombe, M. Richard Lanthier, M^{me} Daphna Castel, M^{me} Guylaine Gagnon, MM. Yvon Nadeau et Daniel Goulet. Prise en sténotypie: M^{me} Lise Maisonneuve.
- 27 avril 1994 Deuxième rencontre conjointe de la commission avec les requérants et le promoteur. Étaient présents: M. John Burcombe, M. Richard Lanthier, M^{me} Daphna Castel, M^{me} Guylaine Gagnon et M. Yvon Nadeau. Prise en sténotypie: M^{me} Lise Maisonneuve.
- 28 avril 1994 Troisième rencontre conjointe de la commission avec les requérants et le promoteur. Étaient présents: M. John Burcombe, M. Richard Lanthier, M^{me} Daphna Castel, M^{me} Guylaine Gagnon, MM. Yvon Nadeau et Daniel Richard. Prise en sténotypie: M^{me} Lise Maisonneuve.
- 5 mai 1994 Lettre du requérant M. John Burcombe et de M^{me} Daphna Castel à M. Robert Chapdelaine, contenant les commentaires du Mouvement Au Courant sur le processus d'enquête et de médiation engagé.
- 6 mai 1994 Quatrième et dernière rencontre conjointe de la commission avec les requérants et le promoteur. Étaient présents: M. John Burcombe, M. Richard Lanthier, M^{me} Daphna Castel, M^{me} Guylaine Gagnon et M. Yvon Nadeau. Prise en sténotypie: M^{me} Lise Maisonneuve.

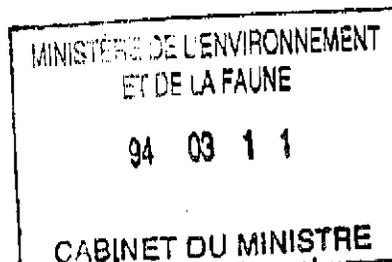
6 mai 1994	Lettre du requérant M. Richard Lanthier à M. Robert Chapdelaine concernant deux propositions à l'endroit d'Hydro-Québec.
18 mai 1994	Lettre d'engagement d'Hydro-Québec concernant les propositions du requérant M. Richard Lanthier.
25 mai 1994	Lettre du requérant M. Richard Lanthier à Hydro-Québec concernant une proposition à la Société.
27 mai 1994	Réponse d'Hydro-Québec à M. Richard Lanthier concernant sa lettre du 25 mai 1994.
30 mai 1994	Lettre du requérant M. Richard Lanthier à Hydro-Québec concernant la fréquence de publication du bulletin <i>Les champs électrique et magnétique et la santé</i> .
31 mai 1994	Réponse et engagement d'Hydro-Québec à M. Richard Lanthier concernant sa lettre du 30 mai 1994.
31 mai 1994	Lettre du requérant M. Richard Lanthier exprimant sa satisfaction à l'égard des engagements d'Hydro-Québec.
31 mai 1994	Lettre de désistement du requérant M. Richard Lanthier.
9 juin 1994	Dépôt du rapport de la commission d'enquête et de médiation du BAPE.

Annexe 3

**Les demandes d'audience
publique**

Montréal, le 8 mars 1994

M. Pierre Paradis
Ministre
Ministère de l'Environnement
et de la Faune
3900, rue de Marly, 6ième étage
Ste-Foy (Québec)



Objet: Demande d'audiences publiques ~~sur la construction~~ d'un poste de distribution de 315-25 kv et d'une ligne de dérivation de 315 kv à la Prairie par l'Hydro-Québec.

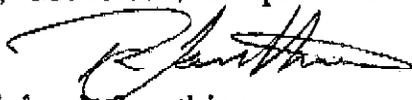
Monsieur,

Je vous demande par la présente de donner au Bape le mandat de tenir des audiences publiques sur le projet en question pour les motifs suivants.

Le projet tel que formulé par l'Hydro-Québec aura des impacts importants sur le milieu urbain et semi-urbain des municipalités environnantes, et il n'est pas suffisamment démontré qu'il soit essentiel.

Aussi, je demande à Hydro-Québec de faire la preuve que son projet soit la seule et la meilleure solution du point de vue social, économique et environnementale.

En espérant que vous donnerez suite à cette requête, je vous pris d'agréer, Monsieur, l'expression de mes meilleurs sentiments.

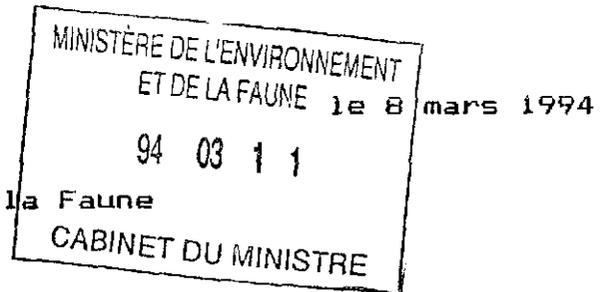


Richard Lanthier

4742, rue Mentana
Montréal (Québec)
H2J 3B9
tél.: (514) 526-3072

par courrier et par télécopieur.

M. Pierre Paradis
Ministre de l'Environnement et de la Faune
3900, rue de Marly, 6^{ème} étage
Sainte-Foy (Québec)
G1X 4E4



Objet: Poste Roussillon; demande d'audiences publiques sur le projet de construction, par Hydro-Québec, d'un poste de distribution de 315-25 kV et d'une ligne de dérivation de 315 kV dans le secteur Candiac-La Prairie.

Monsieur,

Le Mouvement Au Courant vous demande par la présente de donner au BAPE le mandat de tenir des audiences publiques sur le projet pré-cité, en vertu de l'article 31.3 de la Loi sur la qualité de l'environnement afin d'établir la justification du projet et déterminer ses impacts sur les plans social, économique et environnemental.

Le Mouvement Au Courant désire, lors de cette audience, s'assurer que le projet d'Hydro-Québec est nécessaire et que sa proposition est la plus avantageuse non seulement pour les résidents du secteur mais pour toute la population québécoise qui en assumerait les coûts globaux.

Comme ce projet serait réaliser en milieu urbanisé, il pourrait avoir des impacts potentiellement importants sur le milieu humain et physique du secteur touché. Hydro-Québec doit donc démontrer, dans le cours de l'audience, que l'augmentation de la capacité des équipements de distribution est essentielle et qu'il n'existe pas d'alternative plus avantageuse.

Hydro-Québec devra donc, selon nous:

1. établir rigoureusement la validité des prévisions de la demande de pointe de ce secteur sans intervention particulière visant à réduire la demande.

2. Présenter sous forme de coûts/bénéfices, dans une optique de planification intégrée des ressources, différents mesures possible de réduction et de modulation de la demande des clients existants et futurs. Les mesures qui devraient être considérées sont, entre autres:

- l'amélioration de l'enveloppe thermique des bâtiments;
- les tarifs différenciés;
- la biénergie comme substitut au chauffage tout électrique;
- le chauffage au gaz naturel;

et pour la nouvelle construction résidentielle en particulier:

- l'orientation et la conception des maisons en vue d'un gain solaire en hiver;
- des normes d'isolation plus sévères, genre R-2000;

2.

- les frais de branchement électrique lié à la performance énergétique du bâtiment.

3. Décrire avec plus de détails les mesures qui peuvent être prises à fin d'optimiser le réseau de distribution à 120 kV et 25 kV.

4. Comparer toutes ces options.

Nous croyons, par ailleurs, que cette audience peut être l'occasion de faire une mise à jour de la situation à l'égard de la recherche sur les effets sur la santé des champs électromagnétiques.

Lors des audiences sur la ligne Des Cantons-Lévis, au printemps 1993, il est ressorti que plusieurs études à ce sujet étaient sur le point d'être terminées en 1993. Quelle est donc la situation actuelle des connaissances?

De plus le rapport du BAPE (no. 68) sur ce projet contient plusieurs suggestions quant au rôle et au mandat du «comité de suivi sur les effets des lignes à haute tension sur la santé». Quelles actions ont été prises à la suite de ces suggestions?

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

John Burcombe

John Burcombe, porte-parole
Mouvement Au Courant
4711, Avenue Palm
Montréal (Québec)
H4C 1Y1

tél. (514) 937-8283
téléc: (514) 937-7726

c.c. M. Christos Sirros, MRN

Annexe 4

Les participants à la médiation

Requérants

M. John Burcombe et M^{me} Dapha Castel, Mouvement Au Courant

M. Richard Lanthier, citoyen de Montréal

Promoteur

M^{me} Guylaine Gagnon, porte-parole officielle, chargée de projet environnement, Division environnement-répartition, Services lignes de répartition ouest, Direction projets de répartition.

M. Yvon Nadeau, porte-parole adjoint, ingénieur de planification, clientèle et distribution, Division planification et environnement - région Richelieu.

M. Daniel Richard, représentant, conseiller planification stratégique, Direction planification stratégique.

M. Daniel Goulet, personne-ressource, conseiller scientifique (champs électromagnétiques).

Annexe 5

Les documents déposés

Le dossier initial

- Di3 Avis de projet (octobre 1989).
- Di4 Directive du ministre de l'Environnement indiquant la nature, la portée et l'étendue de l'étude d'impact sur l'environnement (mars 1991).
- Di5 Avis du ministère de l'Environnement sur la recevabilité de l'étude d'impact d'Hydro-Québec (décembre 1993).
- Di6 Projet de construction du poste de distribution Roussillon à 315 kV-25 kV et d'une ligne de dérivation biterne à 315 kV - Rapport d'avant-projet (mai 1992).
- Di7 Projet de construction du poste de distribution Roussillon à 315 kV-25 kV et d'une ligne de dérivation biterne à 315 kV - Rapport d'avant-projet, résumé (mai 1992).
- Di8 Projet de construction du poste de distribution Roussillon à 315 kV-25 kV et d'une ligne de dérivation biterne à 315 kV - Renseignements complémentaires au rapport d'avant-projet (avril 1993).
- Di10 Avis de modifications techniques du projet (mai 1993).
- Di11 Projet de construction du poste de distribution Roussillon à 315 kV-25 kV et d'une ligne de dérivation biterne à 315 kV - Dossier complémentaire au rapport d'avant-projet (juillet 1993).
- Di12 Projet poste Roussillon - Étude de potentiel archéologique réalisée par la firme Ethnoscop (automne 1993).

Les documents déposés en médiation

Par le promoteur

- A1 HYDRO-QUÉBEC, *Alimentation à partir des postes de distribution: Brossard, Delson, Marie-Victorin et Saint-Maxime*, graphique.
- A2 THÉRIAULT, Gilles, Marcel GOLDBERG et Anthony MILLER, *American Journal of Epidemiology*, article scientifique intitulé «Risques de cancer liés à l'exposition professionnelle aux champs électromagnétiques de très basse fréquence chez les salariés des compagnies d'électricité en Ontario, au Québec (Canada) et en France: 1970-1989» relativement à l'étude épidémiologique conjointe Électricité de France, Hydro-Québec, Ontario Hydro sur les effets à long terme de l'exposition à des champs électrique et magnétique de 50 et 60 hertz, édition du 15 mars 1994, volume 139, n° 6, Université John Hopkins, Baltimore, 16 pages, 7 tableaux, version française et version anglaise.
- A3 HYDRO-QUÉBEC, communiqué de presse intitulé «Électricité de France», *Hydro-Québec, Ontario Hydro rendent publique une étude épidémiologique conjointe* (30 mars 1994), 2 pages, version française et version anglaise.
- A4 HYDRO-QUÉBEC, *Alimentation à moyenne tension de la zone d'étude*, carte.
- A5 HYDRO-QUÉBEC, *Lettre du vice-président délégué, Direction projets de répartition, M. André Lavoie, à M. Bertrand Tétreault, confirmant le nom des porte-parole officiels et des représentants d'Hydro-Québec, accompagnée d'une liste de ces personnes désignées* (31 mars 1994).
- A6 HYDRO-QUÉBEC, *Réponses aux questions 1 à 6 des requérants déposées par le commissaire du BAPE lors de la première rencontre du 12 avril 1994* (avril 1994), 5 pages.
- A7 HYDRO-QUÉBEC, *Réponses aux questions 7 et 8 des requérants déposées par le commissaire du BAPE lors de la première rencontre du 12 avril 1994* (avril 1994), 15 pages, 3 annexes.
- A8 HYDRO-QUÉBEC, *Réponses aux questions du BAPE, champs électromagnétiques* (24 avril 1994), 1 page.
- A9 WORLD HEALTH ORGANIZATION, *Magnetic Fields, Environmental Health Criteria 69* (1987), 7 pages.

- A10 WORLD HEALTH ORGANIZATION, *Extremely Low Frequency (ELF) Fields, Environmental Health Criteria 35* (1984), 4 pages.
- A11 HYDRO-QUÉBEC, *Électricité : santé et environnement. Caractérisation des champs électrique et magnétique dans différents milieux* (juin 1991), 76 pages.
- A12 HYDRO-QUÉBEC, *Liase de documents de recommandations relativement au nouveau poste Roussillon à 315-25 kV et son alimentation à 315 kV.*
- A13 HYDRO-QUÉBEC, *Plan de développement, proposition 1993* (édition 1992), 94 pages.
- A14 HYDRO-QUÉBEC, *Engagement de performance 1993-1995, rapport général de suivi au 31 décembre 1993* (édition 1994), 65 pages et annexe.
- A15 HYDRO-QUÉBEC, *L'efficacité énergétique - L'équilibre énergétique - Les pratiques commerciales*, 3 rapports particuliers au 31 décembre 1993 (édition 1994), 29 pages - 39 pages, 2 annexes - 49 pages, 1 annexe.
- A16 MARIO Jacob et associés, évaluateurs inc., *Rapport sur l'impact de la présence de ligne de haute tension hydro-électrique sur la valeur marchande des propriétés du voisinage dans Hull-Ouest* (octobre 1990), 44 pages.
- A17 DON HORNE, AACI, *The Effect of Transmission Lines on Real Property Values, Electricity'94 Conférence*, Toronto, 32 pages.
- A18 HYDRO-QUÉBEC, *Correspondance interne datée de mars 1992 portant sur les caractéristiques électriques générales de l'appareillage des postes de types II et III*, 18 pages.
- A19 HYDRO-QUÉBEC, Brochure, *Des postes de répartition harmonisés au milieu* (1990), 15 pages.
- A20 HYDRO-QUÉBEC, *Document sur les postes de la zone d'étude*, 5 pages.
- A21 HYDRO-QUÉBEC, *Lettre 18 mai 1994*, au requérant M. Richard Lanthier concernant ses propositions, 2 pages.
- A22 HYDRO-QUÉBEC, *Lettre du 27 mai 1994* au requérant M. Richard Lanthier expliquant les actions de la Société en matière de recherches et d'information concernant les effets des champs électromagnétiques, 2 pages.
- A23 HYDRO-QUÉBEC, *Lettre d'engagement du 31 mai 1994*, 1 page.

Par les requérants

- C1 Lettre du requérant M. Richard Lanthier à M. Robert Chapdelaine, portant principalement sur la pollution électromagnétique dans le cadre du projet du poste de distribution Roussillon à La Prairie, 11 avril 1994, 2 pages.
- C2 Lettre du requérant M. John Burcombe et de M^{me} Daphna Castel à M. Robert Chapdelaine, portant sur les prémisses et les procédures de la médiation ainsi que sur les enjeux en cause, 18 avril 1994, 3 pages.
- C3 Accusé de réception daté du 21 avril 1994 du cabinet du ministre de l'Environnement et de la Faune à la lettre du requérant M. John Burcombe du 31 mars 1994, 1 page.
- C4 HYDRO-QUÉBEC, Document portant sur les coûts économiques de fourniture d'électricité, 5 pages, tableaux.
- C5 HYDRO-QUÉBEC, Fiche sur l'évolution de la position concurrentielle, novembre 1991, 3 pages.
- C6 Lettre du requérant M. John Burcombe et de M^{me} Daphna Castel à M. Robert Chapdelaine, contenant les commentaires du Mouvement Au Courant sur le processus d'enquête et de médiation engagé, 5 mai 1994, 9 pages, 1 tableau.
- C7 Lettre du requérant M. Richard Lanthier à M. Robert Chapdelaine, contenant deux propositions à l'endroit d'Hydro-Québec concernant l'information et la recherche sur les champs électromagnétiques, 6 mai 1994, 2 pages.
- C8 Lettres de propositions du 25 et 30 mai 1994 du requérant M. Richard Lanthier à Hydro-Québec concernant la recherche et l'information au sujet des champs électromagnétiques, 2 pages.
- C9 Lettre du requérant M. Richard Lanthier, datée du 31 mai 1994, exprimant sa satisfaction des engagements pris par Hydro-Québec au sujet des champs électromagnétiques, 6 pages.
- C10 Demande d'audience publique de M. Richard Lanthier, 1 page.
- C11 Demande d'audience publique du Mouvement Au Courant, 2 pages.

Par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

- D1 Correspondance du 18 avril 1994 adressée à M. John Burcombe par M^{me} Danielle Paré, résumant le cadre de référence développé par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement dans le domaine de la médiation.
- D2 Municipalité de La Prairie, Résolution concernant l'étude d'une demande de modification au règlement de zonage numéro 940 en ce qui a trait aux usages permis sur les lots P-546 et P-547 propriétés de Tisco inc. dans la zone I-86, 5 avril 1994.
- D3 Correspondance de M. Michel Gaumond d'Hydro-Québec à M. Bernard Morel de la municipalité de La Prairie relativement aux modifications au poste Roussillon, 7 avril 1993.
- D4 Municipalité de La Prairie, Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme suite à sa rencontre du 5 avril 1994, 18 avril 1994.
- D5 Ordre du jour de base des séances d'enquête et de médiation.

Transcriptions

- T1 Transcription de la rencontre de médiation du 11 avril 1994, rencontre avec le requérant M. Richard Lanthier.
- T2 Transcription de la rencontre de médiation du 11 avril 1994 avec le Mouvement Au Courant, représenté par M. John Burcombe et M^{me} Daphna Castel.
- T3 Transcription de la rencontre de médiation du 12 avril 1994 avec le promoteur, Hydro-Québec, représenté par M^{me} Guylaine Gagnon et M. Yvon Nadeau, porte-parole.
- T4 Transcription de la rencontre de médiation du 18 avril 1994 avec le Mouvement Au Courant, représenté par M. John Burcombe et M^{me} Daphna Castel.
- T5 Transcription de la rencontre de médiation du 26 avril 1994, rencontre conjointe avec les requérants et le promoteur.

- T6 Transcription de la rencontre de médiation du 27 avril 1994, rencontre conjointe avec les requérants et le promoteur.
- T7 Transcription de la rencontre de médiation du 28 avril 1994, rencontre conjointe avec les requérants et le promoteur.
- T8 Transcription de la dernière rencontre de médiation du 6 mai 1994, rencontre conjointe avec les requérants et le promoteur.

Annexe 6

**Lettre de désistement
du requérant
M. Richard Lanthier,
relativement à sa demande
d'audience publique**

Montréal, le 31 mai 1994

Monsieur Robert Chapdelaine
Commissaire
Bureau d'audiences publiques
sur l'environnement

Monsieur le Commissaire,

M'estimant satisfait de la négociation avec Hydro-Québec, je retire ma demande d'audience publique concernant la construction du Poste de distribution Roussillon à la Prairie.

Certes, Hydro-Québec n'a pas répondu à toutes mes demandes, mais la présente médiation aura renforcé, j'en suis convaincu, notre détermination commune à agir dans le dossier des champs électrique et magnétique.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Richard Lanthier". The signature is fluid and cursive, with a long horizontal stroke at the end.

Richard Lanthier
Requérant

Annexe 7

L'ordre du jour de base

**Commission «Poste Roussillon à 315 - 25 kV et
dérivation biterne à 315 kV»
M. Robert Chapdelaine, commissaire**

Première rencontre, Requérants
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
5199A, rue Sherbrooke est, bureau 3860
Montréal (Québec)
H1T 3X9

Le 11 avril 1994 à 9 h 30 : M. Richard Lanthier
à 14 h 00 : M. John Burcombe

ORDRE DU JOUR

- R.1.1 Phase informative
- *présentation des individus;*
 - *Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE);*
 - *commission;*
 - *mandat;*
 - *procédure et médiation;*
 - *démarche.*
- R.1.2 Phase de l'enquête et du consentement
- *identification des enjeux;*
 - *justification du projet;*
 - *consentement à la médiation.*
- R.1.3 Phase de la médiation
- *recherche de solutions;*
 - *entente;*
 - *rapport.*
- R.1.4 Discussion d'un calendrier de travail.
- R.1.5 Ajournement de la rencontre.